



A V I S

En conformité de l'article 14, lettre b) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

le conseil municipal de la commune de Thônex

est convoqué en séance extraordinaire

à la demande du conseil administratif

le mardi 25 juillet 2017 à 18h30
salle du conseil municipal

ordre du jour – discussion, vote sur :

1. Demande d'un crédit de CHF 67'000'000,- au conseil administratif, destiné à l'octroi d'un prêt à la Fondation de la commune de Thônex pour le logement, remboursable à la consolidation du compte de construction du projet Clair-Val et autorisation d'emprunter cette somme.

Thônex, le 18 juillet 2017

M. Andrew Arpidone
2^{ème} vice-président du conseil municipal
2017-2018